





**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.271**

Séance publique du

3 juin 2013

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130603-27885- DE-1-1_0
Date de signature : 05/06/13
Date de réception : mercredi 5 juin 2013
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓ 

**OBJET : VIE CULTURELLE - ETABLISSEMENT CULTUREL DE LA MOLIERE -  
REHABILITATION DU SITE - DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE A L'ETAT.**

Le 03/06/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28/05/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Héliot BRAMI à Mme Odile BONTHOUX, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Jules SUSINI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mlle Odile BARBAT-BLANC

**Excusés sans pouvoir :**

M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



07.10

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction de la Culture

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 03/06/13

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Catherine SILVESTRE  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Gérard BRAMOULLÉ

**Nomenclature** : 8.9 Culture

**Politique Publique** : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

**OBJET** : VIE CULTURELLE - ETABLISSEMENT CULTUREL DE LA MOLIERE -  
REHABILITATION DU SITE - DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE A L'ETAT. - Décision  
du Conseil

Mes Chers Collègues,

La ville d'Aix-en-Provence souhaite accueillir une école de Cirque largement destinée à l'apprentissage des enfants du Territoire du Pays d'Aix sur le site de La Molière. Ce projet d'envergure doit se dérouler sur plusieurs axes : la transmission tous publics avec le démarrage d'une école de cirque loisir, l'action culturelle (travail avec les écoles et les centres sociaux), la création/diffusion avec l'accueil d'artistes en résidence et des temps forts événementiels ciblés sur les arts circassiens.

En amont de ce projet, il est impératif de réaliser la construction d'équipements neufs ainsi que des travaux de rénovation des bâtiments existants :

En extérieur, la réalisation d'une voie d'accès poids lourds, un parking de 250 places environ, la mise en conformité des différents réseaux et une étude des sols pour permettre les travaux de la dalle béton qui aura vocation à accueillir le chapiteau pédagogique.

Pour le bâti, le désamiantage des sols et l'aménagement des espaces sanitaires et des vestiaires ainsi que d'un lieu d'accueil du public.

Les dépenses d'investissement liées à l'équipement de ce projet se décomposent de la façon suivante :

- VRD et parking :..... 420 000 € H.T.
- 1ère tranche de réhabilitation du bâti :..... 150 000 € H.T.

- Désamiantage :..... 50 000 € H.T.
- Dalle (support du futur chapiteau pédagogique) :..... 65 000 € H.T.
- Montant total :..... 685 000 € H.T.**

Ayant effectué une demande de fonds de concours auprès de la CPA, il convient maintenant de solliciter une aide exceptionnelle à l'investissement de **50 000 € (cinquante mille euros)** auprès de l'Etat au titre de la réserve parlementaire.

Le plan de financement se décline donc comme suit :

<b>Montant prévisionnel de l'opération</b>	<b>Communauté d'agglomération du Pays d'Aix</b>	<b>ETAT</b>	<b>Ville d'Aix-en-Provence</b>
<b>685 000 €</b>	<b>317 500€</b>	<b>317 500€</b>	<b>50 000€</b>
% par rapport au montant des dépenses	<b>46,5%</b>	<b>46,5%</b>	<b>7%</b>

C'est pourquoi, au vu de l'exposé ci-dessus énoncé, je vous demande, Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** une aide exceptionnelle de l'Etat (*Réserve Parlementaire*), telle que figurant dans le plan de financement ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

**2013.271 - VIE CULTURELLE - ETABLISSEMENT CULTUREL DE LA MOLIERE -  
REHABILITATION DU SITE - DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE A L'ETAT.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 51</b>
<b>Présents</b>	<b>: 45</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 11</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 40</b>
<b>Pour</b>	<b>: 40</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO,**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 05/06/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**